

REGLEMENTS SPORTIFS

RÈGLEMENT GENERAL CHAMPIONNATS TERREE DES HAUTS DE FRANCE.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

ARTICLE 1 : championnat de la ligue des Hauts-de-France.

Le championnat terrée des Hauts-de-France seniors est décerné dans chacune des catégories T1, T2, T3 et T4.
Il est joué sur une seule journée fixée par le calendrier fédéral.

ARTICLE 2 : ORGANISATION.

DEROULEMENT

Il se déroule sur une seule compétition par catégorie et ces compétitions se jouent matin ou après-midi selon la répartition suivante :
T1 et T3 d'une part et T2 et T4 de l'autre.

Les règles de déroulement et d'organisation sont les mêmes que celles en vigueur lors des journées préliminaires du championnat de France terrée (cf. le règlement du championnat de France terrée - article 2 – déroulement d'une journée préliminaire en T1, T2, T3, T4).

CLASSEMENT EN VIGUEUR

Le classement individuel d'au moins un joueur permet la participation au Championnat des Hauts-de-France de l'équipe, dans la catégorie concernée.

Toute participation d'une équipe ne sera validée que si au moins un joueur est classé dans la catégorie en compétition. Tout joueur de la catégorie H peut participer dans n'importe quelle catégorie supérieure à son classement et peut ainsi valider la participation d'une équipe dans une catégorie supérieure à la sienne. Ainsi un joueur classé :

- ▣ HT4 peut participer à l'ensemble des compétitions terrées de toutes les catégories ;
- ▣ HT3 peut participer à l'ensemble des compétitions terrées des catégories T1, T2, T3 ;
- ▣ HT2 peut participer à l'ensemble des compétitions terrées des catégories T1, T2.

Aucun joueur ne peut évoluer dans une compétition de rang inférieur à son classement individuel.

La remise de la fiche d'équipe dûment remplie, au début de chaque compétition, conditionne la participation.

Comme prévu dans le règlement de la Fédération Française de Longue Paume, le remplacement d'un joueur est possible à tout moment de la compétition. Une fois le remplacement effectué, plus aucun changement de joueur ne peut se faire jusqu'à la fin du match en cours.

FORMAT DES PARTIES.

- Toutes les finales se jouent au meilleur des 7 jeux, avec les avantages en cas d'égalité à 6/6, 40/40.
- Toutes les autres parties se jouent au meilleur des 6 jeux avec les avantages en cas d'égalité à 5/5, 40/40.

ARTICLE 3 :

Les trophées et médailles seront remis lors de l'assemblée générale de la Ligue des Hauts de France de Longue Paume.

RÈGLEMENT GENERAL CHAMPIONNATS TERREE DES UNIONS.

ARTICLE 1 : championnat terrée des Unions de l'Oise et de la Somme.

Les championnats des Unions seniors sont décernés dans chacune des catégories T1, T2, T3 et T4.
Il sont joué sur une seule journée fixée par le calendrier fédéral.

ARTICLE 2 : ORGANISATION.

DEROULEMENT

Les compétitions sont « open » c'est-à-dire que peuvent participer les équipes des deux unions.

CALENDRIER (selon le calendrier annuel)

1ère ou 2^e journée : se disputent les championnats de Somme T1 et T2 et les championnats de l'Oise T3 et T4.

1ère ou 2^e journée : se disputent les championnats de Somme T3 et T4 et le championnat de l'Oise T1/T2 (« le lion »).

CLASSEMENT EN VIGUEUR

Les règles sont identiques à celles en vigueur pour les championnats de France terrée (cf. le règlement du championnat de France terrée - article 2 – classement en vigueur)

FORMAT DES PARTIES.

- Toutes les finales se jouent au meilleur des 7 jeux, avec les avantages en cas d'égalité à 6/6, 40/40.
- Toutes les autres parties se jouent au meilleur des 6 jeux avec les avantages en cas d'égalité à 5/5, 40/40.

ATTRIBUTION DES TITRES :

Pour les championnats de l'Oise : le champion de l'Oise est l'équipe de l'union de l'Oise qui est parvenue le plus loin dans la compétition.

Pour les championnats de la Somme : le champion de la Somme est l'équipe de l'union de la Somme qui est parvenue le plus loin dans la compétition.

En cas d'égalité, pour départager les ex-æquo, on regardera :

- 1- le nombre de parties gagnées
- 2- le nombre de confrontations directes gagnées
- 3- la différence générale entre les jeux gagnés et perdus
- 4- la différence générale entre les quinze gagnés et perdus.